

Benoît Trépied : l'émancipation civique et politique des Mélanésiens (1946-1957).

Ensemble documentaire

Document 1 : tract du parti communiste calédonien, avril 1946 (Service des archives de la Nouvelle-Calédonie, 107 W 1650)

NOUVELLE-CALÉDONIE
et
DÉPENDANCES

COMMISSION MUNICIPALE
de Pouembout

Pouembout, le 17 Mai 1946

N° 91

Le Délégué de l'Administration
Pouembout,

à Monsieur le Gouverneur de
la Nouvelle-Calédonie et Dé-
pendances

Nouméa.

Monsieur le Gouverneur.

J'ai l'honneur de
vous adresser la présente lettre afin
de vous transmettre ci-joint une cir-
culaire qui fait grand bruit en ce
moment dans toute la brousse.

J'ose espérer que
l'Administration prendra des sanc-
tions sévères qui attaque violemment
~~l'Etat~~ le Gouvernement afin de ne pas
revoir les faits qui se sont produits
dans le Centre de Voh, et plus grave
que cela le soulèvement des indigènes


Au nom de toute la
population nous espérons que Monsieur
le Gouverneur interviendra dans cette
affaire.

Avec nos remerciements
anticipés recevez Monsieur le
Gouverneur nos respectueuses saluta-
tions.

Le Délégué de l'Administration

Analyse

30 MAY 1946



Auto L. Meyer

CHEFS INDIGENES,

Je m'adresse à vous, aujourd'hui, à vous tous. Le plus grand parti de France; le PARTI COMMUNISTE a obtenu la liberté, pour vous, pour vos sujets, vous devez vous mettre en rapport immédiat avec nous, et ne pas craindre l'ADMINISTRATION.

Vous les CHEFS, vous avez été aussi opprimés que vos sujets, vous avez toujours été considérés, comme inférieurs, par toute la Haute ADMINISTRATION et tous les esclavagistes de ce pays QUI EST LE VOTRE.

LES SEULS VRAIS CALEDONIENS C'EST VOUS. L'Administration vous a fait croire qu'elle vous estimait en vous payant, à vous les CHEFS, de 800 à 1.000 F par mois. Alors que le moindre ouvrier blanc, qui n'a pas la responsabilité et les charges que vous avez à supporter, gagne un minimum de 4.000 F par mois; bien souvent il est illettré et moins intelligent que vous.

La preuve que vous les CHEFS, avez été considérés comme des riens du tout c'est qu'il ne vous est pas permis encore de siéger au Conseil Général pour défendre vos droits.

Le Gouverneur a des droits absolus sur vous et peut, du jour au lendemain prendre contre vous n'importe quelle sanction (suppression de solde, comme le cas s'est produit pour l'un d'entre vous, il n'y a pas longtemps), sans que vous puissiez vous défendre.

On vous a obligé à toujours courber la tête.

Ce temps là est fini, c'est pourquoi nous vous demandons, à tous de vous mettre en rapport avec nous. Nous vous expliquerons d'une façon claire ce qui est encore obscur pour vous.

Soyez persuadé que le PARTI COMMUNISTE a travaillé pour vous, Organisez-vous, organisez vos sujets, afin d'être puissants, faites-nous parvenir vos plaintes et vos revendications: si elles sont justes elles aboutiront MALGRE LE SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES, malgré l'ADMINISTRATION, si tous deux mettent des obstacles à vos justes réclamations.

C'est pourquoi, il faut recommander à vos sujets de voter OUI pour le referendum, et toujours voter pour des candidats COMMUNISTES. L'ADMINISTRATION de DEMAIN ne sera plus CELLE D'AUTREFOIS.

Vous aurez tous droits à la vie heureuse, vous aurez tous droit aux mêmes avantages que les hommes blancs, qui pour la plupart, ici, vous ont trompé comme des chiens, ont séparé des femmes de leurs compagnons, vous obligent encore à des réquisitions arbitraires, font une différence entre les volontaires blancs et les noirs, en payant les blancs plus que les noirs, POURQUOI ? Un homme moi: vaut un homme blanc, un homme noir se bat avec autant de courage qu'un homme blanc.

Ne vous laissez plus enlever vos femmes qui sont considérées comme des bêtes de somme, qui doivent souvent sacrifier leurs propres enfants pour élever ceux des femmes blanches, qui ne leur en ont aucune reconnaissance, et qui sont bien souvent corrompues chez les patrons chez qui elles travaillent.

Vos combattants, vos mutilés, vos veuves, vos orphelins, DOIVENT AVOIR DROIT AUX MEMES SECOURS, AUX MEMES PENSIONS que les blancs. Tous FRERES, tous égaux devant la loi qui doit être la même pour T O U S, blancs, jaunes ou noirs.

Vous tous, les indigènes, devez vous rassembler, ceux de la GRANDE TERRE et ceux des ILES pour tenir un GRAND CONSEIL, il faut vous unir, nous vous aidons de nos conseils.

Il faut que dans une fraternelle coopération nous travaillions TOUS blancs, noirs et jaunes à la prospérité, au bonheur de tous, à la richesse, à la grandeur de VOTRE PATRIE la NOUVELLE-CALÉDONIE.

25 Avril 1946

Signé: J. TUNICA

Document 2 : tract de l'UICALO, mai 1946, SANC 97 W 18.

Revendications de l' " Union des Indigènes Calédoniens " Amis de la liberté dans l'ordre.

FRÈRES INDIGÈNES DE LA GRANDE TERRE ET DES ILES,

Le Parti communiste, par la voix répétée de ses tracts et de ses agents de nuit, vient prêcher jusque dans nos petites tribus l'union contre l'Administration et les « esclavagistes blancs. »

C'est entendu, nous nous unissons, nous constituons partout, dans tous nos villages, des comités de la liberté, mais pas de comités communistes marchant à l'aveugle, à la remorque de tous les mots d'ordre venus de l'étranger jaloux et désireux de jeter la « pagaille » dans nos rangs.

Nous constituons partout des comités de résistance à l'erreur la plus néfaste que le monde ait vue jusqu'ici.

Nous levons l'étendard de la liberté mais de la vraie liberté et de ses deux sœurs : l'égalité et la fraternité qui ne doivent avoir ni deux faces, ni deux poids, ni deux mesures.

Nous ne sommes pas des roussettes à ne voyager que la nuit ou à ne se rassembler que dans l'obscurité.

Notre programme nous le déployons au grand jour et à la face de tous, à quelque race ou religion qu'ils appartiennent. C'est un programme d'ordre, de justice et de fraternité.

Le drapeau de la liberté que nous levons n'est pas celui de la révolte. Il peut flotter gaiement sous celui des Trois Couleurs. Il assure notre collaboration loyale et franche à tous ceux qui ont travaillé et qui

travaillent encore si nombreux et avec désintéressement au bien moral, économique et social de notre petite Patrie, la Nouvelle-Calédonie et de notre grande Patrie toujours : la France.

Frères Indigènes de la Grande Terre et des Iles **unissons-nous** fous étroitement pour être et plus forts et plus puissants et mieux écoutés quand il s'agira de présenter et de faire aboutir les revendications de nos plus justes droits et de repousser fièrement les promesses les plus brillantes, entachées de fausseté et d'anti-patriotisme.

Notre terre calédonienne est suffisamment grande et riche pour faire vivre de son sol, de son sous-sol, de la mer qui l'entoure et des industries qu'elle peut multiplier, une population, 10 fois, 15 fois plus nombreuse. De ce côté, rien à craindre, si tous savent se respecter et **s'aider dans une grande et juste fraternité.**

Alors pour nous, que devons-nous demander et obtenir ? La liberté après laquelle tous soupirent ?

Oui, toutes les libertés justes et saines qui ennobliissent les hommes dignes de ce nom : liberté de la pensée, de la parole, de la presse, de l'association, etc. ; en un mot, liberté d'action la plus large dans toutes les choses honnêtes qui respectent les justes droits d'autrui.

Nous demandons, en tout premier lieu, l'**inviolabilité de nos réserves indigènes, le maintien de la propriété familiale, telle que l'ont consacrée nos usages séculaires.**

Nous demandons l'**établissement légal d'un stafut** indigène évolué, pour régler les différends qui peuvent surgir à l'intérieur des tribus. Nous demandons que le Chef ait un conseil élu par ses sujets et que les Conseillers élus aient voix délibérative lorsqu'ils sont réunis en assemblée.

Nous voulons avoir des représentants indigènes élus par leurs compatriotes pour soutenir auprès de l'Administration nos droits et nos intérêts.

Nous demandons d'avoir aussi des représentants indigènes qualifiés, élus par leurs compatriotes, quand il s'agit d'établir et de mettre à jour les contrats de travail, afin que justice et sécurité soient données tant aux em ^{ployés} qu'aux employeurs.

Nous demandons que soient abolies toute espèce de réquisitions tant pour les particuliers et les sociétés que pour l'Administration. Nous voulons travailler dans la liberté au même titre que les européens ou assimilés. Nous ne refusons pas, pour autant, de prêter notre concours, dans la mesure du possible, à tous les travaux d'intérêt général ou particulier, pourvu que les conditions de travail et de solde soient reconnues équitables.

Nous demandons l'abolition des prestations que nous étions seuls à faire jusqu'ici.

Si pour remplacer l'impôt foncier et celui de succession, l'impôt de capitation doit être maintenu, nous demandons que les indigènes n'y soient soumis que de 20 à 50 ans et qu'un dégrèvement partiel ou total soit concédé aux pères de famille suivant le nombre de leurs enfants.

Nous savons que l'octroi global de ces libertés ne sera pas sans amener quelques licences chez un certain nombre.

Nous demandons dès lors à l'Autorité coloniale d'être secondés par l'emploi d'une discipline ferme assurant la répression rapide de tous les désordres, — en particulier de ceux qui proviennent de l'usage et de la vente des boissons alcoolisées. — Ce n'est pas là seulement en effet une question d'intérêt individuel, mais une question d'intérêt familial et social. C'est une question de vie ou de mort pour nos tribus. C'est une question d'intérêt primordial pour la Calédonie toute entière, — blancs comme indigènes, —

Nous demandons donc que les délinquants, tant vendeurs que consommateurs, soient punis sévèrement lorsqu'ils enfreignent la loi.

Nous demandons que les commerçants de tribu ne soient jamais autorisés à vendre des boissons alcoolisées.

Nous demandons que des « agents de police » indigènes assermentés soient reconnus officiellement dans toutes les tribus comme auxiliaires des représentants de l'Autorité, avec pouvoir de dresser, si c'est nécessaire, un procès-verbal conforme, devant témoins.

Nous demandons que l'instruction donnée dans les

écoles choisies par les familles soient améliorée et soutenue par le Gouvernement.

Nous voulons plus de liberté pour avoir plus de justice dans le respect de nos droits, sans préjudice de nos devoirs. De la sorte nous sommes sûrs d'évoluer plus rapidement vers la vraie civilisation et d'apporter un meilleur concours au bonheur de tous les Calédoniens, de tous les Français et de tous les Humains.

Vive la Calédonie ! Vive la France !

N. B. Donnez tous votre adhésion à ce mouvement sauveur de nos libertés les plus saines. Que tous les Chefs et sujets en âge et en état de voter, signent ces revendications. Par là, vous montrerez votre Union et vous donnerez une force sans égale aux représentants qui réclameront les plus justes et les plus nobles libertés auxquelles vous avez droit.



MEMBRES DU COMITÉ D'APPEL :

Ouathio Graviné,	de Canala
Gilbert Jorédié	de Gélima (Canala),
Didyme Doumaï,	de Thio,
Cyriaque Téiembouène,	de Pouébo,
Laurent Philippe,	de Houaïlou,
David Georges,	de Nakéty,
André Noyeu,	de Gélima,
Jean Kénon,	de Boikène,
Jonas Divou,	de Baladé,
Grégori Thiale,	de Bélep,
Landredy David,	de N'Dé, (Païta
Wagha Lucien,	de l'île des Pins,
(Volontaire	du B. I. M. P.)
Ayie Anicet,	de l'île des Pins,
(Volontaire	du B. I. M. P.)

Secrétaires :

Paul Wanakami,	de Lifou,
Luc Wadé.	de Ponérihouen.

Nouméa le 25 Mai 1946.

SECRETARIAT GENERAL
1er bureau

Nouméa, le 19 mai 1947

47/S.G.1

Le Gouverneur de la Nouvelle Calédonie
et Dépendances

ANALYSE:

organisation de l'Union
des Indigènes Calédoniens
amis de la liberté.

à
Monsieur le Ministre de la France d'Outre M
Direction des Affaires Politiques
P A R I S

P. jointes.

L'un des Conseillers Généraux de la Nouvelle-Calédonie, le Révérend Père BUSSY, a lors de la dernière session de l'Assemblée élue, remis à ses collègues une brochure par laquelle l'Union des Indigènes Calédoniens amis de la Liberté dans l'ordre (U.I.C.A.L.C.) fait connaître ses desiderata.

Le conseil Général intéressé par la modération des vœux exprimés m'a prié de vous les transmettre, ce qu'en toute hypothèse, je n'aurais pas manqué de faire. L'association en question a été fondée sous l'égide de la mission Catholique dont l'influence sur les tribus canaques est toujours très profonde. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les vœux exprimés par l'U.I.C.A.L.C. reflètent les conseils et directives prodigués à leurs ouailles par les Pères de la Mission. Si l'association en cause comprend 4.000 membres, et je n'ai pas de raison de mettre ce chiffre en doute, cela représente presque le tiers de la population totale adulte, ce qui est considérable. Je tiens du reste à rendre hommage aux Missions en général, car c'est grâce à elles qu'a été maintenu le contact avec les milieux autochtones, l'Administration par manque de personnel qualifié ne pouvant intervenir dans ce domaine, pourtant essentiel avec la continuité et le doigté désirables. Je vous ai fait part de mon opinion en la matière et vous ai adressé les propositions qui me paraissent susceptibles de provoquer le redressement nécessaire. J'espère que, malgré la politique de stricte économie imposée à tous les départements ministériels, il sera possible de leur donner suite.

Mais, et cela n'est pas surprenant, tous les autochtones ne sont pas tous rassemblés sous la même houlette et certains d'entre eux ont des aspirations politiques plus pressantes. Leur revendication majeure est l'accès de leurs représentants au Conseil Général. Sur ce point encore je vous ai fait connaître mon sentiment.

Afin que vous soyez exactement informé des tendances divergentes qui séparent la population autochtone, je vous adresse également un exemplaire de la pétition couverte de 131 signature parmi lesquelles figurent celles des Grands chefs BOUQUET et NAISSELINE.

s/ PARISOT.

Pour Ampliation
Le Chef de Cabinet,
s/ Illisible.

NOUMEA, le 5 Avril 1956

DETACHEMENT DU PACIFIQUE

N°: 82 / 4

R A P P O R T

du Chef d'Escadron PANNETRAT, Commandant le
Detachement de Gendarmerie du Pacifique,
sur la Synthèse des événements politiques,
économiques et sociaux du 1er trimestre 1956.

REFERENCE : Note confidentielle de Monsieur le
Gouverneur, en date du 8 Mars 1952.

SECRET/CONFIDENTIEL

SEC
N° 10
64
H. B.

1ère PARTIE

ETAT D'ESPRIT DE LA POPULATION AUTOCHTONE :

Les autochtones ont manifesté plus ou moins
bruyamment leur joie après la réélection de M. LENORMAND
qu'ils considèrent comme leur meilleur défenseur.

374530
synthèse

C O N C L U S I O N

Les deux blocs qui existent en Nouvelle-Calédonie
ont pu mesurer leurs forces respectives à l'occasion des
dernières élections.

Celui de Monsieur LENORMAND compte la quasi tota-
lité des autochtones, à l'exception des indépendants de Ma-
ré, et la majeure partie des ouvriers des syndicats de l'in-
dustrie.

Maitre CHATENAY a été considéré comme le porte dra-
peau de tous ceux qui sont contre Monsieur LENORMAND à quel-
que titre que ce soit : les colons, par crainte d'une évo-
lution rapide des autochtones conduisant ceux-ci à réclamer
une extension de leurs réserves, les néo-calédoniens qui
s'insurgent contre les libertés accordées aux indigènes et
les dirigeants des grosses firmes qui ont fait l'objet d'at-
taques violentes du député sortant.

La grève déclenchée par le Syndicat de l'Industrie
a permis à cet organisme de prendre conscience de sa force.
Les résultats acquis ont été encourageants et vont l'inci-
ter à formuler de nouvelles revendications. Déjà on parle
du rendez-vous de juillet (rapport du Commandant de briga-
de de Thio et Avenir Calédonien du 6 avril).